

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 4 AOÛT 2025 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ
AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Michel Chénier, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h04.

Aucune personne n'assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juillet 2025
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de juillet 2025
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Embauche de madame Patricia Garon à titre de préventionniste en formation
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiements à Construction Jalbert et Pelletier inc.
 - 8.2. Autorisation de paiement à Les Aménagements Lamontagne inc.
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Autorisation de paiement à H2O Innovation inc.
 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - Pas de point à traiter
 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Nouvelle tour de télécommunication : acceptation du projet TELUS
 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-08-114 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-115 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juillet 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Il n'y a pas eu de réunion à la MRC;
- L'égérie des matières résiduelles s'occupe de réparer les bacs endommagés. Il suffit de les appeler;
- Le maire travaille avec une association de VR pour qu'ils puissent séjourner sur notre territoire.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

Absent

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- En aqueduc les choses vont bien. Au niveau du personnel c'est la dernière semaine du camp de jour.

M. Michel Chénier, conseiller : **siège n° : 4**

Rien à signaler

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

Absente

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

Rien à signaler

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Centre intégré de santé et services sociaux : recommande plusieurs points dont celui d'effectuer des exercices incendie dans le RPA avec des pompiers ou un préventionniste;

Monsieur Michel Côté : avec d'autres citoyens, demande à la municipalité des actions afin de réduire la vitesse sur l'Avenue des Bois-Francs;

Maison des Jeunes Gaëlle Toanen : Effectue une demande d'appui financier pour 2025-2026;

Fonds d'assurance des municipalités du Québec : informe la municipalité qu'elle aura droit à une ristourne de 1 338.72\$;

Ministère de la Sécurité publique : transmets à la municipalité le décret du 7 juillet 2025 où la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est inscrite au programme général d'assistance financière lors des sinistres;

Espace muni : offre leurs services pour des municipalités plus inclusives et favoriser la participation citoyenne.

25-08-116

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

D'approver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25708 à 25731	14 717.33\$
Dépôt direct # 500893 à 500928	77 251.05\$
Prélèvements #4112 à 4144	37 015.89\$
Salaire employés (15/06 au 19/07/25)	50 684.18\$
Salaires élus (juin et juillet)	4 799.14 \$
Salaires pompiers	545.94\$
Total	185 013.53\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-117

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JUILLET 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-118

7.1 - EMBAUCHE DE MADAME PATRICIA GARON À TITRE DE PRÉVENTIONNISTE EN FORMATION

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque révisé apporte des obligations en visite de prévention pour les risques 1,2,3 et 4;

ATTENDU QUE les visites de prévention pour les risques 3 et 4 doivent être effectuées par un préventionniste certifié ;

ATTENDU le manque de main-d'œuvre dans le domaine des préventionnistes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a une obligation d'effectuer des visites de prévention sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Dechênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche madame Patricia Garon à titre de préventionniste en formation;

QUE le statut de cet emploi est à temps partiel;

QUE les conditions d'emploi de madame Garon soient à définir selon un contrat de travail à intervenir entre elle et la municipalité;

QUE monsieur Frédéric Lee directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-119

8.1 – AUTORISATION DE PAIEMENTS À LES CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE des travaux de rechargeant devaient être complétés sur le Rang-du-Nord et à d'autres endroits dans la municipalité;

ATTENDU QUE du matériel était nécessaire afin de préparer le mixte d'abrasif pour l'hiver;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement des factures suivantes à Jalbert et Pelletier inc. (taxes incluses):

#	Prix	Compte
31686	14 371.88\$	02-33000-635 (abrasifs rangs)
31687	26 414.67\$	02-32000-621(achat pierre & gravier)
31727	55 452.35\$	02-32000-621(achat pierre & gravier)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-120 8.2 – AUTORISATION DE PAIEMENT À LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a effectué la pause d'abats poussiére dans ses voies de circulation non pavées;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture FT55731 au montant de 22 696.07\$ taxes incluses à Les Aménagements Lamontagne inc.

QUE cette charge soit imputée au compte # 02-32000-635 (abats poussières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-121 9.1 – AUTORISATION DE PAIEMENT À H²O INNOVATION INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski possède une usine de traitement des eaux et que les opérations de cette dernière nécessitent l'ajout de produits chimiques;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture CD1065661 au montant de 11 421.30\$ taxes incluses à H²O innovation inc.;

QUE cette charge soit imputée au compte # 02-41200-635 (produits chimiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-08-122 11.1 - NOUVELLE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : ACCEPTATION DU PROJET TELUS

CONSIDÉRANT que le projet de TELUS vise à améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ;

CONSIDÉRANT que TELUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'un support d'antennes (la tour) de 76 mètres de hauteur avec des antennes au sommet et un abri

d'équipements au sol. Le site sera situé au lot 4 986 537 ou le lot 4 986 581 situé au 103 rue Leblanc;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population à recevoir un tel service dans la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications tel que les deux sites proposés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve le projet de TELUS;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le conseil municipal accepte le projet de site de télécommunications de TELUS;

QUE monsieur Frédéric Lee directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous documents relatifs à cette entente avec TELUS,

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à TELUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

25-08-123

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h15

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnaissais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire